

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 229

présenté par
Mme Braun-Pivet

ARTICLE 6 BIS

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« le »,

les mots :

« les prestations relatives au »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.